

Du 5 juillet au 4 octobre 2021

***Donnez votre avis
sur le plan climat de votre territoire***



Consultez le document en ligne sur le site internet de Fougères Agglomération : <http://fougeres-agglo.bzh>

et faites-nous part de vos remarques à l'adresse : pcaet@fougeres-agglo.bzh

Avis de Consultation Publique portant sur le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération.

Le projet du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) a été arrêté par délibération du Conseil d'Agglomération le 24 février 2020 : délibération n°2020.037.

Considérant que le PCAET est soumis à une évaluation environnementale et en application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public est organisée pour recueillir les avis de la population sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération : du lundi 5 juillet à 9h00 au vendredi 3 septembre 2021 à 16h30, **délaï prolongé jusqu'au 4 octobre 2021 à 17h30.**

L'ensemble des documents en lien avec le PCAET, dont l'avis délibéré n°2020-008283 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne, sont consultables sur le site internet : <http://fougeres-agglo.bzh> ou au format papier sur RDV : Au siège de Fougères Agglomération, Parc d'activités de l'Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière, 35133 La-Selle-en-Luitré, aux jours et heures habituelles d'ouverture du siège au public.

La participation du public se fait par voie électronique et les observations sont transmises à l'adresse : pcaet@fougeres-agglo.bzh

Le 08 SEP. 2021

Monsieur StéphaneILDAS
Mairie
2 rue de Paris
35133 BEAUCE

Objet : Consultation publique du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération

Réf. : LD/MD/MCB

Pièces-jointes : Affiche pour Avis de Mise en Consultation Publique

Monsieur Le Maire,

Fougères Agglomération a arrêté son projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) par la délibération n°2020.037 lors du Conseil d'Agglomération du 24 février 2020.

Considérant que le PCAET est soumis à une évaluation environnementale et en application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation publique est obligatoire pour recueillir les avis des habitants sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Fougères Agglomération.

A ce titre, une **mise en consultation publique du PCAET** a eu lieu du lundi 5 juillet 2021 à 9h00 au vendredi 3 septembre 2021 à 16h30.

Afin de recueillir un maximum d'avis, le délai de mise en consultation publique est prolongé jusqu'au 4 octobre 2021 à 17h30.

L'ensemble des documents en lien avec le PCAET, dont l'avis délibéré n°2020-008283 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne, sont consultables sur le site internet : <http://fougeres-agglo.bzh> ou au format papier sur RDV : Au siège de Fougères Agglomération, Parc d'activités de l'Aumallerie, 1 rue Louis Lumière, 35133 La-Selle-en-Luitré, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public. La participation du public se fait par voie électronique et les observations sont à transmettre à l'adresse : pcaet@fougeres-agglo.bzh.

Afin de véhiculer l'information auprès des habitants de votre commune, nous vous remercions de bien vouloir afficher le document d'une page joint à ce courrier.

Après cette consultation publique, les avis des habitants seront pris en compte dans la rédaction du document final avant l'approbation définitive du Conseil d'Agglomération.

Je vous remercie de bien prendre en compte les éléments indiqués ci-dessus et vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Vice-présidente déléguée
Marie-Claire BOUCHER

